

PROCES-VERBAL de la réunion du Conseil Municipal
du 10 janvier 2012
sous la présidence de M. Francis WOLF
Commune de MOMMENHEIM

Présents : M. Joseph AMMANN - M. Alain BIETH - M. André FLECK - M. Jean-Luc GWISS - Mme Simone HARTER - Mme Christine HEITZ - Mme Elisabeth JAECK - - M. Joseph KUHN - Mme Geneviève LAUSECKER - Mme Bernadette MATHERN- M. Gérard MITTELHAEUSER - M. Eric MULLER - Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER - M. Maurice SCHERER - Mme Béatrice SCHNEIDER.

Absents excusés : - M. Jeannot KLEIN donne *procuration* à M. Eric MULLER.
- M. Arnaud GLASSER.

M. le Maire salue les élus, leur fait part de son plaisir de les accueillir pour cette nouvelle année. Il leur souhaite une année riche de promesses, de joie et de santé.

Le Maire remercie pour sa présence le représentant de la presse.

L'assemblée se compose de 17 élus représentés, 16 élus présents : le quorum étant atteint, le Maire ouvre la séance à 20h00.

ORDRE DU JOUR

1. Désignation du secrétaire de séance.
2. Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2011.
3. Approbation du projet de travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public.
4. Convention de groupement de commande : Levés topographiques aéroportées.
5. RD421. Présentation des résultats du comptage des véhicules de l'étude réalisée par la Sté IRIS Conseil.
6. Fixation d'une enveloppe financière couvrant l'ensemble des travaux d'extension du Club-House.
7. Divers.

1. Désignation du secrétaire de séance

Conformément à l'article A11-212115 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal désigne son secrétaire parmi ses membres lors de chacune de ses séances.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **DESIGNE** Mme Béatrice SCHNEIDER secrétaire de la présente séance, assistée par Mme Anne-Rose KLASSER.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

Arrivée de M. Arnaud GLASSER à 20h05.

2. Approbation du PV de la séance du 11 décembre 2011

M. le Maire soumet au Conseil Municipal le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2011.

Aucune observation n'étant formulée, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

► **APPROUVE** le compte rendu de la précédente séance.

Le Conseil Municipal approuve le procès-verbal de la séance du 11 décembre 2011 par

Voix POUR : 13

ABSTENTIONS : 5

M. Joseph AMMANN - Mme Christine HEITZ - M. Arnaud GLASSER-

M. Jean-Luc GWISS - Mme Geneviève LAUSECKER.

3. Approbation du projet de travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public.

Rapporteur : M. le Maire :

M. le Maire rappelle que la société SOCOTEC a établi un diagnostic en octobre 2010 et a émis plusieurs propositions.

M. le Maire rappelle également que le sujet a été débattu à plusieurs reprises notamment lors de la réunion de la commission de travaux du 16 novembre 2011 en présence de l'architecte M. FROMMWEILER.

Lors de cette séance de travail, les membres de la commission ont analysé les travaux d'accessibilité des bâtiments communaux, et plus particulièrement du bâtiment de la Mairie en fonction de l'usage et des contraintes techniques.

La réglementation oblige les communes à se mettre en conformité en 2015 et de donner libre accès aux salles des cérémonies officielles (mariages-élections etc..) aux personnes à mobilité réduite.

Lors de la réunion de la commission de travaux, les membres n'avaient pas opté pour la mise en place d'un ascenseur.

M. Arnaud GLASSER évoque la possibilité de faire installer un élévateur.

M. le Maire précise qu'à partir d'une certaine hauteur, il faut prévoir des protections qui sont aussi onéreuses qu'un ascenseur.

M. Eric MULLER relève que le coût de l'ascenseur à lui seul s'élève à 42 000€ et qu'il existe très certainement d'autres alternatives afin de minimiser le coût global.

Entre-temps, la Commune a été destinataire d'une circulaire détaillant les dossiers donnant droit à la **Dotations d'Equipement des Territoires Ruraux**.

Les travaux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite des établissements recevant du public sont éligibles à la DETR 2012 au taux de 30 à 40%.

M. Arnaud GLASSER demande si ces dossiers sont soumis à un plafonnement.

M. le Maire lui répond par la négative, il estime que compte tenu que sur les 322 communes concernées seules 101 communes ont lancé les démarches d'établissement d'un diagnostic d'accessibilité, on peut augurer que peu de communes (de – de 2 000 habitants) pourront prétendre à la dotation. De surcroît, combien seront-elles à avoir constitué un dossier à la date butoir ?

Mme Geneviève LAUSECKER demande si l'on connaît déjà le coût de la maintenance d'un ascenseur.

M. le Maire répond qu'il faut s'attendre à des frais d'entretien quasiment identiques à ceux du monte-charge de la salle socio-éducative soit 300€/par an.

M. Joseph KUHN signale qu'un ascenseur utilisé régulièrement nécessite nettement moins de frais d'entretien (remplacement de joints et autres) c'est pourquoi il procède à un essai de l'ascenseur une fois par semaine.

M. le Maire propose d'intégrer au dossier les travaux du SAS d'entrée de la Mairie ainsi que la mise en place d'un ascenseur.

M. le Maire demande aux Conseillers de se prononcer en définissant les termes du projet afin de demander la dotation dans les délais impartis. Il sera débattu ultérieurement de la réalisation des travaux.

Après en avoir discuté et débattu le Conseil Municipal :

APPROUVE le projet global des travaux proposé par le Maître d'œuvre M. FROMMWEILLER dans les bâtiments de l'Eglise, la Synagogue, le Club-House et la Mairie comprenant la mise en place d'un ascenseur afin d'accéder à la salle du Conseil.

ADOpte le projet de travaux d'accessibilité aux personnes handicapées des établissements recevant du public, le coût estimatif de ce projet est de 191 085€/HT.

DEMANDE au Maire de solliciter les subventions s'y rapportant.

La délibération est approuvée par

17 Voix POUR

et 1 ABSTENTION

Mme Marie-Louise MUNCHENBACH-KELLER

4. Convention de groupement de commande : Levés topographiques aéroportés.

Rapporteur : M. le Maire.

L'étude de lutte contre les inondations menée par la Communauté des Communes de la Région de Brumath prévoit de mettre en place une dizaine de digues de retenue d'eau afin de stocker les eaux de crues du Gebolsheimerbach, du Minversheimerbach et du Rissbach. Ces digues permettraient de prémunir notre commune contre une crue du type de 2008, en stockant quelques 500 000 m³ d'eau.

Mais cette étude menée en 2010 ne présente que la faisabilité de tels ouvrages. Il s'agit maintenant de déterminer les implantations plus précises de ce type de dispositif. De telles investigations nécessitent de connaître finement la topographie des fonds de vallées de ces trois cours d'eau, dans le but d'optimiser les ouvrages et de pouvoir calculer au plus juste les cubatures d'eau stockée et de remblais nécessaires à l'édification des digues.

Le SIA de la Haute Zorn (qui couvre Saverne et sa région), qui mène un projet de lutte contre les inondations similaire au nôtre, propose de nous associer à l'acquisition de topographie par la technique dite « LIDAR ». Il s'agit d'une méthode basée sur le laser par le truchement d'un appareil embarqué dans un avion.

Mme Elisabeth JAECK demande si dans l'éventualité d'une réalisation par un géomètre, l'étude serait automatiquement plus onéreuse.

M. le Maire répond que cette technique permet d'obtenir rapidement un grand nombre de données (2 à 4 points altimétriques au m²) par la mobilisation d'engins spécifiques et de ce fait, elle est largement concurrentielle par rapport au levé topographique terrestre effectué par un géomètre.

La commande fait l'objet d'un groupement de commande entre 4 collectivités, ce qui permet de réduire les coûts par la surface couverte. Le coût de l'opération est estimé à 425 € du km² couvert, soit pour notre commune, la somme de 16 000€/HT. Cette opération est susceptible d'être financée à hauteur de 60 à 80% par le Conseil Général et l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse. Le coût final à la charge de la commune serait de l'ordre de 6 000€.

Après en avoir discuté et délibéré le Conseil Municipal

APPROUVE le projet de levés topographiques LIDAR, la dépense de 16 000€ sera prévue au BP 2012 au compte 2031 « Frais d' Etudes ».

AUTORISE le Maire à signer la convention de groupement de commande, les demandes de subventions au Conseil Général et à l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse ainsi que toutes les pièces afférentes au dossier.

La délibération est approuvée à l'unanimité.

5. Présentation de l'étude de comptage des véhicules réalisée par la Sté Iris Conseil.

Rapporteur : M. le Maire.

M. le Maire précise que le relevé de comptage du trafic avait été effectué en concomitance avec le relevé acoustique de la voie. A ce jour, seul le rapport de comptage du trafic a été réceptionné.

Il recense sur la période du 15 novembre 2011 au 21 novembre 2011, 13 898 véhicules contre 14 354 au mois de mai de l'année dernière, le trafic a baissé de 456 tous véhicules confondus. Si on extrait de ce comptage les Poids Lourds, 1 213 au mois de mai l'année dernière et 925 Poids Lourds cette année, il en résulte une diminution de 300 Poids Lourds ce qui correspond à une baisse d'environ 25%.

M. le Maire souhaite demander au Conseil Général de réaliser un nouveau comptage en dehors de l'agglomération, car à la lecture de leur rapport de septembre, une baisse de 53 % du trafic routier des Poids Lourds a été constatée ; ce qui paraît peu probable.

M. Eric MULLER indique que pendant cette période, il y a eu une perturbation du trafic due aux travaux en cours dans la P.D.A.

M. le Maire: L'existence d'obstacles ou de zones de ralentissement crée un impact sur les habitudes des automobilistes qui s'avère positif.

En règle générale la limitation de vitesse est respectée, mais il existe tout de même certains cas isolés. Il a été relevé, courant de cette semaine, 40 véhicules roulant entre 70 et 80 km/h et 12 véhicules entre 80 et 90 km/h.

Mme Elisabeth JAECK précise que des enfants empruntent régulièrement les trois passages piétons de cette voie.

Mme Geneviève LAUSECKER demande si la Brigade de Gendarmerie de Brumath a connaissance de ces faits.

M. le Maire répond qu'un exemplaire de ce rapport leur sera transmis. Le Conseil Municipal prend connaissance de ce rapport.

6. Fixation d'une enveloppe financière couvrant l'ensemble des travaux d'extension du Club-House.

Rapporteur : M. le Maire

M. le Maire rappelle que l'association US Mommenheim souhaite réaliser depuis un certain temps une extension du bâtiment du Club-House.

Les membres de l'US Mommenheim souhaitent continuer l'extension mais le P.O.S n'autorisait pas ce type de construction dans cette zone. A présent le P.L.U autorise ce type de construction et le permis déposé a été accordé.

Le Club-House étant un bâtiment communal, la Commune souhaite que les installations électriques soient confiées aux Ets REMOND, pour avoir une traçabilité lors les contrôles annuels.

M. Arnaud GLASSER précise que l'US Mommenheim compte pour l'instant dans ses membres des personnes très volontaires, motivées et qui possèdent les connaissances pour mener à bien ces travaux.

M. le Maire présente les devis et le détail chiffré des travaux.

Les membres de l'Association se proposent d'effectuer les travaux et la Commune financera le matériel tel que :

Corps de métiers	Montant
Couverture gouttières	500.00€
Construction: Matériaux, ciment, aggro/parpaing, Tôle, cornières de finition	8 500.00€
Electricité	8 500.00€
Portes basculantes	2 500.00€
Peinture	300.00€
Baguette à souder et diverses fournitures	100€
Isolation intérieure	100€
Petite fenêtre guichet	200€
2 socles béton /Sté FEHR déplacement de lumières petit terrain de foot	1 000€
Dépenses imprévues	1 300€
Total	23 000€

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de financer le matériel pour l'extension du Club-House.

DETERMINE une enveloppe globale couvrant la totalité des travaux d'un montant de 23 000€.

***La délibération est approuvée par
17 Voix POUR et 1 ABSTENTION
M. Arnaud GLASSER***

7. Divers.

Questionnaire Sénat : Le Sénat organise une campagne des Etats Généraux de la démocratie territoriale. Cette initiative vise à recueillir la parole des élus sur leurs attentes et leurs propositions sur l'avenir de nos territoires.

Ce questionnaire est à la disposition des élus sur le site internet du Sénat (www.senat.fr) du 20 décembre 2011 au 22 février 2012, les réponses peuvent être renseignées directement à l'écran.

Emplois :

Le Conseil Général propose dans le cadre d'une opération d'insertion à l'emploi, l'embauche d'allocataires du R.S.A à hauteur de 7 heures par semaine ; leur aide serait de 95%.

M. le Maire a donné un accord de principe, sachant qu'un contrat d'accompagnement à l'emploi arrive à échéance le 13 mars 2012.

L'Association vaincre la Mucoviscidose :

Le Président de l'association « Vaincre la Mucoviscidose », remercie la Commune pour le concert donné par la Chorale de la Commune jumelée de Vimbuch le 9 décembre. La quête résultant de cette manifestation sera judicieusement utilisée.

Surveillance légionnelles

L'arrêté du 1er février 2010 applicable au 1er janvier 2012, oblige les gestionnaires d'établissement recevant du public ayant des salles omnisports de procéder à la surveillance des points d'eau d'usage à risque (les fonds de ballons de production et de stockage d'eau chaude sanitaire).

Ces surveillances se déclinent en 2 temps : Une surveillance de la température de l'eau de façon mensuelle et un prélèvement d'échantillonnage annuel pour analyse du taux de prolifération des légionnelles.

La **Direction Départementale de la Protection des Personnes** remplaçant la **Direction Départementale des Actions Sanitaires et Sociales**, a transmis la liste des laboratoires habilités à effectuer ces analyses. Trois de ces laboratoires ont été contactés et deux offres ont été réceptionnées à ce jour.

Le Conseil Municipal devra très prochainement se prononcer quant au choix du prestataire.

Bulletin municipal :

M. Eric MULLER informe l'assemblée que les membres de la commission communication se réuniront pour faire un débriefing sur le bulletin municipal 2011. Il remercie les personnes qui ont participé à la distribution du bulletin municipal samedi 6 janvier 2012.

Il présente le bilan financier :

Les frais d'impression se sont élevés à 5 433€ et les recettes se sont montées à 3 650€ provenant de 25 annonceurs. Il profite de l'occasion pour remercier Mme Béatrice SCHNEIDER, pour son travail de relance téléphonique ou par courriers, qui a permis d'accroître les recettes. Le montant restant à la charge de la Commune est de ce fait de 1 783€.

Dates à retenir :

M. le Maire informe les membres qu'ils seront sollicités lors des élections présidentielles qui se dérouleront les dimanches 22 avril et 6 mai 2012.

M. le Maire informe les membres que les élections législatives se dérouleront les dimanches 10 et 17 juin 2012.

Coulées de boues :

L'ensemble des propriétaires fonciers concernés par l'aménagement des terrains sont conviés à une réunion d'information le 18 janvier 2012 à 20 heures.

Piste cyclable :

Mme Christine HEITZ signale que suite à l'orage, la piste cyclable est encombrée de branchages à certains endroits et qu'un panneau de signalisation est tombé à terre.

M. le Maire demandera aux services techniques de passer la balayeuse.

Redevances incitatives :

Mme Christine HEITZ fait part des nombreuses interrogations de la part des usagers au sujet de la redevance incitative. M. le Maire répond qu'à l'heure actuelle rien n'est encore décidé, toutes les options sont encore au stade des orientations. Les usagers se demandent si l'utilisation de la déchetterie restera gratuite pour les particuliers.

M. le Maire précise que la Communauté de Communes de la Région de Brumath maintiendra la gratuité d'accès aux particuliers sur présentation d'un badge mais son accès sera payant pour les professionnels.

La prochaine réunion du Conseil Municipal sera avancée au 7 février 2012.

Tous les points de l'ordre du jour ayant été débattus, M. le Maire clôt la séance à 21H35.

Les signatures des membres présents suivent :

Francis WOLF Maire	Alain BIETH 1 ^{er} Adjoint	M. Gérard MITTELHAEUSER 2 ^{ème} Adjoint	Mme Béatrice SCHNEIDER 3 ^{ème} Adjointe	ABSENT M. Jeannot KLEIN 4 ^{ème} Adjoint
Joseph AMMANN Conseiller Municipal	André FLECK Conseiller Municipal	Arnaud GLASSER Conseiller Municipal	Jean-Luc GWISS Conseiller Municipal	Simone HARTER Conseillère Municipale
Christine HEITZ Conseillère Municipale	Elisabeth JAECK Conseillère Municipale	Joseph KUHN Conseiller Municipal	Geneviève LAUSECKER Conseillère Municipale	Bernadette MATHERN Conseillère Municipale
Eric MULLER Conseiller Municipal	Marie-Louise MUNCHENBACH- KELLER Conseillère Municipale	Maurice SCHERER Conseiller Municipal		

Communications :

- Tableau récapitulatif des dépenses.
- Tableau récapitulatif des permis de construire et déclarations préalables.

Les présentes délibérations sont susceptibles d'être déférées à la censure du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de leur publication ou notification.